Guide d'accompagnement en Histoire des arts.

Novembre 2013

« L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts.

Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Cette histoire du monde s'inscrit dans des traces indiscutables : les œuvres d'art de l'humanité. L'enseignement de l'histoire des arts est là pour en donner les clés, en révéler le sens, la beauté, la diversité et l'universalité.

[L'histoire des arts] invite [les élèves] à découvrir et apprécier la diversité des domaines artistiques, des cultures, des civilisations et des religions, à constater la pluralité des goûts et des esthétiques et à s'ouvrir à l'altérité et à la tolérance.

Elle est l'occasion, pour tous, de goûter le plaisir et le bonheur que procure la rencontre avec l'art.»

Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008.

- Qui est concerné ?
- Quelle évaluation et quel accompagnement ?
- Comment élaborer le projet Histoire des Arts ?
- Qu'est-ce qu'un objet d'étude ?
- Quelles étapes pour les élèves ?
- Qu'est-ce que le dossier ?
- En quoi consiste l'oral ?
- Qu'attendre des élèves ?

Qui est concerné ?

Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008

« L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'Ecole primaire, du Collège et du Lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art. »

L'enseignement d'Histoire des Arts concerne toutes les disciplines et tous les élèves de la 6e à la 3e. Il s'agit donc pour les équipes d'élaborer un projet Histoire des Arts sur les quatre ans, (validé impérativement en C.A.) suffisamment ouvert pour être susceptible d'intégrer toutes les disciplines.

Quelle évaluation et quel accompagnement?

Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008

« Evaluation : Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire utilisant les supports d'évaluation en usage (bulletin et livret scolaire).

Validation : L'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une épreuve obligatoire au diplôme national du brevet, visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts. »

L'histoire des arts peut donner lieu à une notation ou une évaluation par compétences. En fin de troisième, l'enseignement d'Histoire des Arts est validé par un oral coefficient 2 comptant pour DNB. Cet oral se passe individuellement ou par groupe de trois maximum.

> *« L'importance de l'épreuve justifie que les équipes d'enseignants,[…], apportent le plus grand soin à la préparation des élèves. »*

Les élèves doivent bénéficier d'un accompagnement les aidant dans les différentes étapes de leur préparation à l'oral d'Histoire des Arts.

Comment élaborer le projet Histoire des Arts ?

> *« Chaque établissement organise l'enseignement d'histoire des arts dans le cadre de son autonomie et des ressources offertes par le patrimoine artistique local. Ce travail qui nécessite une coordination interdisciplinaire est formalisé dans le projet d'enseignement de l'histoire des arts. »*

L'Histoire des Arts s'organise autour de grandes périodes historiques auxquelles se rattachent des thématiques, l'ensemble doit donner lieu à une problématisation. Les disciplines organisent leur enseignement de l'Histoire des Arts autour du projet retenu pour l'année scolaire.

Qu'est-ce qu'un objet d'étude ?

> *« En classe de troisième, l'élève qui le souhaite peut constituer un dossier sur les objets d'étude (œuvre, édifice ou monument, ensemble d'œuvres, problématique, etc.). »*

Pour répondre aux différentes problématiques, les disciplines aborderont différents objets d'études. Une étude pluridisciplinaire doit être privilégiée. L'objet

d'étude peut être une œuvre, une vie d'artiste, l'étude d'un mouvement, un questionnement, etc. Est objet d'étude tout ce qui est considéré comme une création artistique. Il s'agit donc pour une équipe enseignante d'étudier une œuvre d'un point de vue artistique et non pas de proposer une étude historique ou biographique du sujet représenté. Par exemple, pour un portrait, l'enseignant doit proposer une étude de l'objet d'art et non pas seulement une biographie du personnage représenté.

L'étude se fait dans chaque discipline, dans une approche propre à la discipline. L'étude n'est pas à entendre nécessairement comme une compilation de connaissances. Par exemple, l'approche des questions et des œuvres dans les enseignements artistiques se fait essentiellement au travers de la pratique sensible croisée avec l'approche réfléchie et culturelle.

L'objet d'étude peut toutefois, en 3ème, être (re)construit par l'élève lui-même, à partir des thèmes présentés dans l'année, ou (pour deux d'entre eux) à partir des années antérieures. Cette élaboration s'effectue avec l'accompagnement de l'équipe HDA.

Quelles étapes pour l'élève ?

> *« Cette liste, validée par le ou les professeurs qui encadrent la préparation, se compose de cinq objets d'étude reliés à plusieurs des thématiques transversales définies par l'arrêté du 11 juillet 2008. Au moins trois des six domaines artistiques définis par l'arrêté du 11 juillet 2008 doivent être représentés. Afin de valoriser la culture personnelle qu'ils se sont constituée tout au long de leur enseignement d'histoire des arts, les candidats peuvent choisir, sur les cinq objets d'étude, un ou deux qui portent sur les siècles antérieurs au XXème. »*

Pendant sa scolarité l'élève aura vu plusieurs objets d'études. La fin de la troisième s'achève par un oral comptant pour la validation du DNB et du LPC. Pour alléger sa préparation, l'élève devra choisir seulement 5 objets d'étude et, sur ces 5, seulement 2 vus pendant les années antérieures à la troisième s'il le souhaite. Il pourra aussi y inscrire, dans ces deux objets hors parcours 3ème, des objets d'études qu'il n'a pas vus en cours ou une production artistique personnelle mais toujours en rapport avec les thématiques vues pendant sa scolarité. Il veillera à ce qu'au moins trois domaines artistiques différents soient présents dans sa liste. Cette liste peut être accompagnée d'un dossier.

Qu'est-ce que le dossier ?

> *« [Les] caractéristiques [du dossier] (importance, présentation, format papier ou électronique, etc.) sont définies autant que de besoin par l'établissement, ainsi que les modalités selon lesquelles les professeurs encadreront son élaboration. Le cas échéant, les élèves sont autorisés à se présenter à l'épreuve terminale avec ce dossier comme support de leur exposé. »*

Le dossier peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'un diaporama numérique, d'un dossier papier ou d'affiches. Le dossier doit présenter l'ensemble des

objets d'études présents sur la liste de manière plus ou moins égale. Un élève pouvant choisir de présenter de manière plus approfondie un des objets d'études. Il peut comprendre des travaux artistiques de l'élève articulés aux œuvres et/ou problématiques choisies par l'équipe enseignante.

En quoi consiste l'oral ?

> *« L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, la durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes. Si l'épreuve est collective, cinq minutes d'expression individuelle par candidat précèdent dix minutes d'entretien avec l'ensemble du groupe. »*

L'élève - ou groupe d'élèves- passe un oral devant un jury constitué de 2 professeurs minimum. Dans chaque jury, un des membres représente une des quatre disciplines au cœur de l'HDA : l'Histoire-Géographie, les Lettres, l'Education Musicale ou les Arts Plastiques. L'autre membre peut être « candide », à condition qu'il ait participé aux réunions préalables de concertation et de prise de connaissance des œuvres, courants, monuments pouvant être présentés. Chaque élève bénéficie de 5 minutes de temps de paroles, suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes, pour le ou les candidats, avec le jury.

Qu'attendre des élèves ?

Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008

« L'élève est capable : de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ; d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (formes, techniques, significations, usages) ; de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ; d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.) ; de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer, d'en retirer un acquis personnel ; de mettre en œuvre des projets artistiques individuels ou collectifs. »

L'objectif commun à l'ensemble des disciplines et des établissements, est de permettre aux élèves d'avoir acquis un bagage artistique et culturel suffisamment solide pour mener une réflexion argumentée. C'est avant tout cette capacité qui sera évaluée le jour de l'oral d'Histoire des Arts.

Croisements au Collège.

Les périodes Historiques

Classe de 6e :
De l'Antiquité au IXe s.

Classe de 5e :
Du IXe s. à la fin du XVIIe s.

Classe de 4e :
XVIIIe s. et XIXe s.

Classe de 3e :
Le XX e s. et notre époque.

Domaines Artistiques

Arts de l'espace

Arts du langage

Arts du quotidien

Arts du son

Arts du spectacle Vivant

Arts du visuel

La liste des Thématiques

Arts, créations, cultures

Arts, espace, temps

Arts, Etats et pouvoir

Arts, mythes et religions

Arts, techniques, expressions

Arts, ruptures,